

Soins aux personnes âgées en institution

Adapter le cadre légal et disposer de personnel soignant en suffisance

Selon une étude cantonale intitulée « Estimations des besoins en lits pour les EMS. Période 2015-2040. Canton de Vaud », nous devons passer à environ 10'500 lits d'ici 2040 par rapport aux 6'500 lits d'EMS dont dispose le canton de Vaud actuellement! Cet objectif pose un énorme défi urbanistique et financier et semble donc difficilement atteignable.

Dans ce contexte de future pénurie de lits C, l'Etat de Vaud a lancé une démarche participative (Vieillir 2030) afin de stimuler la réflexion autour de la prise en soins future des seniors : les projets encourageant le maintien à domicile ou favorisant les formes alternatives à l'institutionnalisation bénéficieront d'une attention particulière et devront être soutenus.

EMS : de lieu de vie à lieu de soins

Néanmoins, le développement poussé du maintien à domicile a une conséquence directe sur les EMS : « Les EMS deviennent essentiellement des dispensateurs de soins avant d'être des lieux où il fait bon vivre », affirme notre collègue et ex-député au Grand Conseil, Dr Philippe Vuillemin, dans sa motion de mai 2020. En se basant sur le constat que la population accueillie en EMS est de plus en plus atteinte de comorbidités telles à nécessiter des soins de plus en plus pointus et compte tenu du fait que l'Etat a manifesté à plusieurs reprises le souhait que les EMS réalisent des prestations médico-soignantes pointues pour décharger les hôpitaux, la « motion Vuillemin » demande que la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES) soit revue et adaptée à l'évolution médico-sociale en EMS.

En donnant la priorité aux soins, la formation et la dotation en personnel infirmier et aide-soignant, tout comme le rôle du médecin d'EMS, devront être revus : faudra-t-il exiger des médecins en EMS qu'ils suivent une formation continue spécifique « personne âgée » ? Devront-ils être plus présents sur site, voire être engagés par l'institution ?

Le grand défi : du personnel soignant formé et motivé

Mais le plus grand défi qui nous attend ces prochaines années est celui d'avoir une dotation suffisante en personnel soignant formé et prêt à s'engager dans les soins à la personne âgée: les EMS souffrent toujours et cruellement du manque d'attractivité vis-à-vis des hôpitaux aigus et ils devront donc redoubler en créativité et imagination pour réussir à fidéliser leur personnel.

Si nous voulons maintenir une bonne qualité de prise en charge des personnes âgées et polymorbides aussi dans le futur, nous devons passer par un changement de la loi afin de dégager les moyens nécessaires pour faire face au tsunami gris qui nous attend. Une meilleure reconnaissance du corps médico-infirmier, l'ouverture des EMS à la collaboration avec les proches, ainsi que le développement des formes alternatives à l'hébergement seront également indispensables pour atteindre ce but.

Dre Tosca Bizzozzero Foletti
Présidente du Groupement des médecins travaillant en établissement médico-social (GMEMS), Médecin Cheffe de l'Hébergement, Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC), Morges